

INFO JURIDIQUE : LE DÉCRET RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES COPROPRIÉTÉS DU 27 JUN 2019

De nouvelles dispositions concernant les copropriétés et les AG viennent d'entrer en vigueur

Le [décret n° 2019-650 du 27 juin 2019](#) (paru au JO du 28) précise le fonctionnement des assemblées générales et les nouveaux modes électroniques de participation autorisés par la loi ELAN du 23 novembre 2018: information de la date de l'AG par voie d'affichage, consultation des pièces par le copropriétaire-bailleur et son locataire, visioconférence, sort des mandats en blanc, ...

Il contient également des mesures concernant l'extranet, la communication électronique entre le syndic et les copropriétaires, l'état daté et les actions en justice.

Ces nouvelles dispositions modifient le [décret du 17 mars 1967](#) et entrent en vigueur immédiatement.

